BUSSAC info



N° 61

TROISIEME TRIMESTRE 1996

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 61

TROISIEME TRIMESTRE 1996

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 25 juillet1996

5 Conseil municipal du 19 septembre 1996

9 Projet de statuts de la communauté de communes

Informations locales

13 Etat civil - messes- listes électorales - assistante sociale

14 Info CCAS

15 Bussac/Charente: mémento 1997

18 Photos travaux

20 Bibliothèque

21 Conseil d'école du 17 juin 1996

22 ACCA de Bussac

24 Rallye de Saintonge

26 Bref et vrac

Foyer rural

27 Le mot du président - Gymnastique volontaire

28 Club du temps libre

29 Jumelage - Couture - Dessin, peinture

En couverture : le pommier du jardin des Eperches croulant sous ses fruits

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

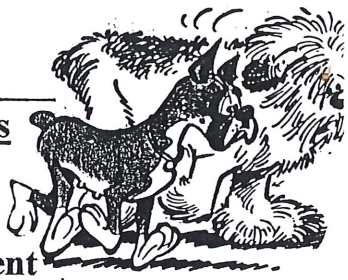
Rédacteur en chef:
M.C. Pommier

Comité de rédaction:
M.C. Allinand, M.J. Chapuis, B. Gaillard.

ISSN : 0776-2246

Association Mélodie

Cette association va faire son voyage de COUPE D'EUROPE à Versailles du 1er au 3 novembre.
Il nous reste quelques places, qui veut en profiter ?
téléphoner au 46 74 21 92 avant le 20 octobre.



Divagation des chiens

Dangereux!

Le chien n'est pas responsable de l'accident qu'il va causer en se promenant sur la route départementale.

Le propriétaire, oui !

Collecte des encombrants à Bussac

Mercredi 6 novembre

Ramassage à votre porte de tout ce qui n'est pas habituellement collecté (appareils ménagers, ferrailles, matelas ...) à l'exclusion de tous gravats, briques, pierres, matériel agricole, etc...



Conteneurs poubelles

Ils ne sont pas censés décorer les façades et les bords de route à longueur d'année.
Sauf exception, (absence prolongée), leur apparition sur les trottoirs et les devants de porte ne devrait se faire que le mardi soir.
Ils devraient en disparaître le mercredi soir au plus tard.

Projet de soutien scolaire

Projetant d'assurer une **aide aux devoirs** auprès d'élèves du primaire ou du collège, le CCAS de Bussac recherche une (des) personne(s) susceptible(s) d'encadrer des **études surveillées** après 17h.

Prendre contact avec Françoise Durand, maire-adjoint, mairie de Bussac.

Artisan plâtrier
Jacques MENUET

Carrelage
Placo-plâtre
Cheminées et foyers fermés
Escalier sur voûte sarrazine

17100 BUSSAC SUR CHARENTE
Tel 46.93.46.75

EDITORIAL

Comment ne pas approuver nos élus départementaux et nationaux lorsqu'ils nous invitent au sein de nos organisations intercommunales à faire attention aux impôts que nous levons. Encore convient-il de joindre le geste à la parole !
Les plus attentifs de nos lecteurs se souviendront que par délibération en date du 25 janvier (Bussac info n°59) le Conseil municipal avait réagi à l'augmentation de 257% de la cotisation à Saintonge romane.
Dans le même temps les contingents départementaux augmentaient de 12,2% pour le service d'incendie et de 22,4% pour le service d'aide sociale.

Quelles que soient les justifications de ces différentes hausses elles n'en ont pas moins une incidence douloureuse sur le budget communal à l'heure où l'accroissement des dotations d'état tend vers zéro.

Dans ces conditions l'élaboration d'un budget avec le souci de limiter la progression de la pression fiscale relève de plus en plus du casse-tête !
Je rappelle (Bussac info n°60 p 13) les augmentations votées pour 96:

- produit global : + 2,29%
- taxe professionnelle : + 0% (depuis 91)
- taxe sur le foncier non bâti : + 0% (depuis 91)
- taxe d'habitation : + 3,03%
- taxe sur le foncier bâti : + 3,10%

Des variations individuelles peuvent être constatées par rapport à ces taux. Elles résultent de modifications de la valeur du bien imposable (extension par exemple). C'est sans doute pourquoi des contribuables « distraits » oublient parfois de déclarer des aménagements coûteux qui ne sont pas toujours de première nécessité. Ce ne sont pas les moins critiques de l'action municipale.

Le civisme n'est pas encore la chose du monde la mieux partagée!

Guy Chapuis

Conseil municipal du 25 juillet 1996

ORDRE DU JOUR :

1- Voirie : pose de bordures et assainissement pluvial
2- Bâtiments : groupe scolaire
3- Désignation d'un délégué qui siégera au Conseil d'Administration de la S.E.M.I.S
4- Péage du Pont de Martrou
5- Virement de crédits
6- Adhésion à la péréquation d'assainissement des communes de Bougneau, Bourgneuf, Mazeray, Montroy, Médis et Saujon.

Le 25 juillet 1996, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Guy Chapuis, Maire.
Madame Poitier a été désignée secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

1- Voirie : pose de bordures et assainissement pluvial

Après examen des différentes propositions, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise Marchat-Monnier d'un montant de 133 033,86 francs pour les travaux de pose de bordures et assainissement pluvial le long du CD 114 au lieu-dit « Le Pontreau ».

2- Bâtiments : groupe scolaire

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du sinistre survenu à l'un des logements sis près du groupe scolaire le 6 juillet.
- Il fait également savoir au conseil qu'il est nécessaire de prévoir l'aménagement de la salle de sieste de la classe enfantine, l'effectif des tout-petits étant, pour la rentrée 96/97, supérieur aux années précédentes.

3- Désignation d'un délégué qui siégera au conseil d'administration de la S.E.M.I.S :

Madame Brigitte Gaillard se porte candidate.
Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

4- Péage du Pont de Martrou

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Conseil général relative au péage du Pont de Martrou.

5- Virement de crédits

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-après :
* acquisition de matériel C/ 2147/124 = + 2500,00 francs
* travaux de bâtiments C/ 232/127 = - 2500,00 francs

6- Adhésion à la péréquation d'assainissement des communes de Bougneau, Bourgneuf, Mazeray, Montroy, Médis et Saujon

Le Maire donne connaissance de la délibération prise par le Comité du Syndicat des Eaux le 24 mai, par laquelle il donne un avis favorable aux demandes d'adhésion à la péréquation d'assainissement des communes de Bougneau, Bourgneuf, Mazeray, Montroy, Médis et Saujon.

Il propose de donner également un avis favorable à ces demandes, en soulignant l'intérêt de ces adhésions qui vont encore renforcer le système de péréquation qui rassemble 169 communes du département.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
* décide de donner un avis favorable aux demandes d'adhésions à la péréquation d'assainissement formulées par les dites communes.

Conseil municipal du 19 septembre 1996

ORDRE DU JOUR :

1- Communauté de Communes, proposition de statuts
2- Lotissement des Grands Champs :
a) Acquisition d'une parcelle
b) Vente d'une parcelle
3- Proposition de déclassement d'une voie communale
4- Travaux de voirie et bâtiments en cours
5- Indemnisation sinistre du logement sis « impasse des écoles »
6- Affaires sociales , questions en cours
7- Virement de crédits
8- Garanties emprunts O.P.H.L.M de Saintes

Le 19 septembre 1996, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie à 20h 45, sous la présidence de Guy Chapuis, Maire.
Madame Brigitte Gaillard a été désignée comme secrétaire de séance.
Madame Durand donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et apporte quelques précisions sur les questions abordées lors de la précédente réunion .

* Travaux sur le CD 114 au lieu-dit « le Pontreau »: monsieur le Maire fait savoir que les travaux sont en cours d'achèvement puisque l'entreprise n'a plus qu'à régler les accotements. Afin d'assurer la sécurité des enfants qui vont prendre le car, il propose de faire procéder au plus vite à la réalisation de la 1ère tranche de la piste cyclable. Il sera également procédé à l'élagage des arbres pour assurer une meilleure diffusion de la lumière.

* Aménagement de la salle de sieste au groupe scolaire: monsieur le Maire rend compte des différents problèmes rencontrés pour l'aménagement de cette salle en couchage superposé: en l'absence de textes précis, les avis recueillis sont très divers. En l'état actuel, il faudra obtenir l'aval d'un organisme de contrôle.

L'ordre du jour de cette séance est maintenant abordé.

1- *Communauté de Communes : proposition de statuts*

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que par arrêté n° 96.2023.DRCLB2, monsieur le Sous-Préfet de Saintes a fixé la liste des Communes concernées par le projet de création de la communauté de Communes de la région de Saintes, à savoir :

- Bussac/Charente
- La Chapelle des Pots
- Chermignac
- Colombiers
- Courcoury
- Le Douhet
- Ecurat
- Fontcouverte
- Les Gonds
- La Jard
- Pessines
- Préguillac
- Saint Georges des Coteaux
- Saint Sever de Saintonge
- Saint-Vaize
- Saintes
- Thenac
- Varzay
- Venerand

Il convient à présent de se prononcer sur le projet de création de cette communauté ainsi que sur les statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
- donne son accord sur le projet de création de la communauté de Communes du Pays Santon dont le périmètre est désigné ci-dessus,
- approuve les statuts de ladite communauté ci-joints.

Un seul problème demeure cependant : comment se régleront les transferts de propriété pour les communes qui souhaitent ne pas adhérer à cette communauté ?

2- *Lotissement des Grands Champs*

a) Acquisition d'une parcelle :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune possède une importante unité foncière dans le secteur des Grands Champs mais que quelques parcelles privées sont encore enclavées dans cet ensemble à urbaniser. C'est le cas de celle appartenant à monsieur Jackie Pouponnot, cadastrée section AK N°536 de 32a 96ca qu'il accepte de vendre à la commune moyennant le prix de 34 000 Francs TTC.

Le Conseil municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

b) Vente d'une parcelle :

Le Maire informe le Conseil municipal de l'acquisition du lot N°1 sis dans le lotissement communal des Grands Champs par madame et monsieur Laurent Ravet. Ce lot est cadastré section AK N°859 pour une contenance de 9a 22ca, au prix total TTC de 90 450 F.

Le Conseil Municipal accepte également la vente à ce couple de la petite parcelle non constructible qui prolonge la précédente au prix de 5 francs le m2.

3- *Proposition de déclassement d'une voie communale*

Le Maire informe le Conseil municipal des différentes demandes adressées par monsieur et madame Gaquere en vue de la rétrocession du domaine public bordant leur propriété.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré est disposé à soumettre à l'enquête publique le déclassement des voies concernées sous réserve expresse que monsieur et madame Gaquère s'engagent :
- à acquérir les surfaces sollicitées au prix évalué par le service des domaines.
- à assumer l'ensemble des charges (géomètre, enquête, frais d'actes, ...) liées à cette opération.
- à faire parvenir en mairie un engagement signé par eux-mêmes conforme à ces dispositions.

4- *Travaux de voirie et bâtiments en cours*

- Au groupe scolaire :
  * les tableaux ont été repeints et les tables revernies
  * travaux pour l'écoulement des eaux pluviales dans la cour réalisés
- Aux alentours de l'église, les arbustes ont été arrachés, le mur de l'ancien presbytère a été achevé et les abords remis en état.

L'architecte des bâtiments de France a été consulté sur la réfection de la couverture de l'église et la consolidation de la charpente du clocher. Il a fait remarquer que la principale cause des dégâts consiste dans le fait que la charpente supporte la cloche.
- Aménagement des espaces publics du lotissement.
- Recherche de la présence d'amiante dans les bâtiments communaux.
- Contrôle des buts fixes du terrain de football
- Rénovation de l'abri-bus du Pontreau à envisager.

5- *Indemnisation sinistre du logement sis Impasse des écoles*

Le Maire informe le Conseil municipal du sinistre survenu au logement communal sis au 15, impasse des écoles le 6/7/96. Cet incendie a causé de gros dégâts à l'intérieur du logement.
Une déclaration de sinistre a été transmise à notre compagnie d'assurance accompagnée des devis de remise en état.
Un premier règlement de 117 418 francs a été fourni par Groupama, un second interviendra au vu des factures acquittées.
Le Conseil municipal accepte cette proposition d'indemnisation.
Les dépenses et les recettes seront inscrites au budget supplémentaire 1996.

6- *Affaires sociales*

- Madame Durand informe le Conseil municipal du départ et de l'arrivée d'administrés en Contrat Emploi Solidarité.
- Elle fait savoir que le CCAS s'est réuni pour étudier un cas social.
- Elle fait part du projet d'étude surveillée pour les enfants de la commune dont les parents ne sont pas libres le soir.
- Monsieur Dourthe propose au CCAS et au Conseil municipal un débat à thème. La date sera fixée d'ici peu.

7- *Virement de crédits* :

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-après :
  * Acquisition de matériel C/2147-124 = + 3000 Francs
  * Travaux de bâtiments C/232-127 = - 3000 Francs

8- *Garanties emprunt O.P.H.L.M de Saintes* :

Délibérations qui annulent et remplacent celles du 08/05/96.

*** Prêt sans préfinancement - délibération de garantie totale - PLA pour 5 logements.**

Le Conseil municipal ,
vu la demande formulée par l'O.P.H.L.M et tendant à garantir l'emprunt P.L.A
Vu l'article 19.2 du code des Caisses d'Epargne :
Vu l'article 6 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée
Vu l'article 2021 du code Civil ;

DELIBERE

Article 1 : la Commune de Bussac sur Charente accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 309 938 francs que l'O.P.H.L.M de Saintes se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
Ce prêt est destiné à financer la construction de 5 logements à Bussac sur Charente au lieu-dit « Les Grands Champs ».

Article 2 : Les caractéristiques du prêt locatif aidé consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Taux d'intérêt annuel : 4,80 %
Durée totale du prêt : 32 ans
Taux de progressivité des annuités : 0 %
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'établissement du contrat.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil municipal (ou général ou régional) s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire (ou le Président du Conseil général ou régional) à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

*** Prêt sans préfinancement - délibération de garantie totale - P.L.A social pour un logement.**
Le Conseil municipal
Vu la demande formulée par l'O.P.H.L.M
et tendant à garantir l'emprunt P.L.A logement social
Vu l'article 19.2 du code des Caisses d'Epargne ;
Vu (pour les Communes) l'article 6 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée
Ou (pour les Départements) l'article 49 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée
Ou (pour les Régions) l'article 4.1 de la loi n° 72.619 du 5 juillet 1972 modifiée
Vu l'article 2021 du code Civil ;

DELIBERE

Article 1 : La Commune de Bussac sur Charente accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 114 986 francs que l'O.P.H.L.M de Saintes se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
Ce prêt est destiné à financer la construction d'un logement à Bussac-sur-Charente au lieu-dit « Les Grands Champs ».

Article 2 : Les caractéristiques du prêt locatif aidé très social consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Taux d'intérêt annuel : 4,30 %
Durée totale du prêt : 32 ans
Taux de progressivité des annuités : 0%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'établissement du contrat.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune (ou le Département ou la Région) s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil municipal (ou général ou régional) s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire (ou le Président du Conseil général ou régional) à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Août 1996

PROJET DE STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU « PAYS SANTON »

Article 1er : La communauté de communes du « Pays Santon » est un établissement public de coopération intercommunale régi par les dispositions des articles L. 5214-1 à L. 5214-29 du code général des collectivités territoriales.

Elle est formée des communes de : Bussac-sur-Charente, La Chapelle des Pots, Chermignac, Colombiers, Courcoury, Le Douhet, Ecurat, Fontcouverte, Les Gonds, La Jard, Pessines, Préguillac, St Georges des Coteaux, St Sever de Saintonge, St Vaize, Saintes, Thénac, Varzay et Vénérand.

Article 2 : Le siège de la communauté de communes est fixé à Saintes.

Article 3 : La communauté de communes est créée pour une durée illimitée.

Article 4 : Les communes membres élisent leurs délégués au conseil communautaire à raison de:
- deux délégués pour les communes de moins de 1500 habitants ;
- trois délégués pour les communes de plus de 1500 mais moins de 3500 habitants ;
- trois délégués plus un délégué supplémentaire par tranche de 4000 habitants au delà de 3500 habitants, pour les communes plus peuplées.

Elles élisent en outre autant de délégués suppléants que de titulaires. Ces suppléants sont appelés à siéger au conseil communautaire avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires.
A la date de création de la Communauté, le conseil communautaire se compose de 50 délégués, chaque commune disposant du nombre de délégués suivant :

Communes	Population	Nbre de délégués titulaires
Bussac/s/Chte	1100	2
La Chapelle des Pots	890	2
Chermignac	971	2
Colombiers	217	2
Courcoury	544	2
Le Douhet	590	2
Ecurat	292	2
Fontcouverte	1992	3
Les Gonds	1743	3
La Jard	259	2
Pessines	568	2
Préguillac	305	2
Saintes	27546	10
St Georges des Coteaux	1918	3
St Sever de Saintonge	512	2
St Vaize	479	2
Thénac	1507	3
Varzay	640	2
Vénérand	539	2

Article 5 : Le conseil communautaire élit parmi les délégués titulaires son président et neuf vice-présidents qui composent le bureau.

Article 6 : Le bureau élabore un projet de règlement intérieur fixant les modalités de son propre fonctionnement et de celui du conseil communautaire ; ce règlement fixe également le nombre et la composition des commissions organiques. Il est approuvé par le conseil communautaire et modifié dans les mêmes conditions.

Article 7 : L'objet de la communauté de communes est d'exercer, dans un espace de solidarité et pour l'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

A) Dans le cadre des compétences obligatoires :

1- *Aménagement de l'espace :*
* élaboration des schémas directeurs d'aménagement ;
* création de zones d'aménagement concerté (Z.A.C) à caractère économique ;
* mise en place et développement de programmes locaux de l'habitat (P.L.H).

2- *Développement économique :*
* création, sous maîtrise d'ouvrage communautaire et sur l'ensemble du territoire des communes membres, de zones d'activités tertiaires, industrielles, commerciales ou artisanales, ayant pour objet le maintien, l'extension, la création et l'accueil des activités économiques ou de favoriser le développement des loisirs.

* actions tendant à favoriser l'implantation et l'environnement des entreprises et notamment par des conseils, mise à disposition de locaux, création, extension, ou modification d'immeubles ainsi que par l'octroi des aides directes énumérées par la loi en complément de celles attribuées par d'autres collectivités publiques, dans le respect des plafonds fixés par la réglementation.

B) Dans le cadre des compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement :
- lutte contre la pollution et le bruit ;
- collecte et traitement des déchets dans le cadre du schéma départemental d'élimination des déchets approuvé ;
- lutte contre les nuisibles (ragondins) ;
- coordination des programmes d'assainissement et assistance aux communes membres en matière d'assainissement des eaux usées dans les domaines n'entrant pas dans les compétences du Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau et d'Assainissement.

C) Dans le cadre des compétences facultatives :

1- Aide et conseil aux communes membres qui le demandent :
- dans le domaine technique : maîtrise d'ouvrage, conduite d'opérations, définition de programmes, établissement de plannings, confection d'études, consultation d'entreprises, surveillance de travaux ;
- dans le domaine administratif : gestion des emprunts, établissement des traitements et indemnités des élus ou employés communaux, rédaction d'actes administratifs d'acquisition, confection de listes électorales, instruction des dossiers de demande d'utilisation du sol (notamment des permis de construire, autorisations de travaux, certificats d'urbanisme, autorisations de lotir).

2- Participation à l'insertion professionnelle et sociale, à la formation professionnelle et à l'emploi.

3- Dans les domaines périscolaire et scolaire élémentaire et préélémentaire :
- réalisation de travaux de sécurité, sur demande des communes et avec leur participation éventuelle, dans les établissements accueillant des enfants et dans le cadre de programmes annuels ;
- participation à l'élaboration d'une carte scolaire communautaire ;
- d'une manière générale, étude et recherche de solutions pour tous les problèmes pouvant intéresser la Communauté.

4- Gestion des moyens mobiliers et immobiliers de secours et de défense contre l'incendie, notamment de ceux du centre de secours principal de Saintes ;

5- Mise en place et participation au fonctionnement d'un Office de Tourisme communautaire.

6- Création, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage.

7- Réalisation des travaux d'amélioration, de gros entretien ou d'extension du refuge pour animaux géré par la Société Protectrice des Animaux.

8- Gestion du service des pompes funèbres intercommunales.

Article 8 : Les recettes du budget de la Communauté comprennent :
- le revenu des biens meubles et immeubles de la Communauté ;
- les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations ou des particuliers en échange de services rendus ;
- les subventions ou fonds de concours provenant de l'Etat, de la Région, du département, de l'Union Européenne ou de toute autre personne ;
- le produit des dons et legs ;
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés par la Communauté ;
- les ressources fiscales propres mentionnées à l'article 1609 *quinquies C* du code général des impôts
- le produit des emprunts ;
- le cas échéant, le produit de la taxe professionnelle de zone instituée sur les périmètres économiques d'intérêt communautaire.

Article 9 : La Communauté peut participer au fonctionnement des organismes sociaux, culturels, sportifs ou d'entraide auxquels adhère le personnel de la Communauté.

Article 10 : La Communauté peut adhérer aux syndicats mixtes qu'elle estime nécessaires à son bon fonctionnement ou à la bonne exécution de ses compétences.

Article 11 : La Communauté prend en charge, à la date de sa création, le personnel employé par le S.I.V.O.M de la Région de Saintes qui reste néanmoins mis à sa disposition pour en assurer la liquidation jusqu'à complète dissolution.
Elle prend également en charge le personnel mis à la disposition du S.I.V.O.M par la Ville de Saintes dans les mêmes conditions.
Dans l'attente de la dissolution du S.I.VO.M, tous les biens matériels lui appartenant sont mis à la disposition gratuite de la Communauté qui en supporte l'entière charge et responsabilité.
Des conventions prévoyant les modalités d'affectation définitive de ces biens sont conclues entre le S.I.V.O.M, la Communauté et les communes membres du S.I.V.O.M mais non membres de la Communauté.
Tous les contrats (conventions, marchés,...) conclus entre le S.I.V.O.M et les tierces personnes sont intégralement pris en charge par la Communauté.

Article 12 : Toutes les dispositions non prévues aux présents statuts sont réglées conformément aux dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales.

Etat civil



Naissances

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :
- Alexis, William, né le 6 août, fils de M. et Mme Patrice CONTET, 12 allée des Chaumes.
- Maxime, né le 31 août, fils de M. et Mme Thierry PONTOIS, 37 chemin des Chaumes.

Mariages

Bussac-info présente ses meilleurs voeux de bonheur à
- Laetitia GUILBERT et David BERNIER qui se sont unis le 13 juillet,
- Valérie PAGE et Samuel SANTRISSE qui se sont unis le 27 juillet

Décès

Anselme Alexandre BOUET, chemin du bois Morineau aux Deaux, décédé le 6 août.

Messes à Bussac

Dimanche 13 octobre à 9h15

Vendredi 1 novembre à 9h15 (Toussaint)

Dimanche 10 novembre à 9h15

Dimanche 8 décembre à 9h15

Messe de Noël, le mardi 24 décembre à 22h30

Recensement militaire

Recensement militaire en octobre des jeunes gens nés en juillet, août ou septembre 1979

Inscription sur les listes électorales

Elle n'est pas automatique. Les nouveaux habitants de la commune, ainsi que les jeunes gens atteignant 18 ans, sont invités à venir se faire inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre, munis d'une pièce d'identité.

Madame LABOURY

Assistante sociale de secteur assurera une permanence :

Mairie de Bussac

Deuxième mardi du mois

9h 30 à 12h

Info C.C.A.S.

INFO SANTE, BIEN-ETRE, PREVENTION

Le C.C.A.S. de Bussac/Charente propose

une soirée-débat à thème

PSYCHOLOGIE ET ADOLESCENCE

débat animé par l'équipe du C.A.P.A.D.O.

(centre d'aide psychologique aux adolescents)

26, rue du général Sarrail, tel.: 46 95 06 49

6 décembre à 20h30

salle municipale

Parents, adolescents, venez nombreux !

Entrée gratuite et ouverte à tous

Le CCAS a l'intention d'organiser périodiquement ce genre de manifestation et attend de votre part des suggestions pour les soirées à venir dans le cadre « santé, bien-être, prévention ». Faites connaître les sujets que vous aimeriez voir aborder, soit au cours de cette première soirée-débat soit par l'intermédiaire d'un message à l'intention du C.C.A.S., déposé dans la boite aux lettres de la mairie.

Repas des aînés : lundi 11 novembre

Le Conseil municipal et le Centre communal d'action sociale vous informent que le traditionnel repas offert aux retraités aura lieu

lundi 11 novembre.

Il y a possibilité d'inviter à sa table, famille et amis (à titre payant).

Une lettre individuelle d'invitation sera bientôt adressée à chacun, avec coupon-réponse pour les inscriptions.

Bussac/Charente: mémento 1997

le plan détaillé de la commune avec ses hameaux et le nom des chemins sera publié ultérieurement après actualisation.

LA COMMUNE

- 1100 habitants au recensement complémentaire de 1995.
- Superficie : 997 hectares
- Habitat dispersé
- Limitée au sud par la vallée de l'Escambouille, au nord par le ruisseau de Rochefollet, à l'ouest par la Charente et à l'est par les communes de Fontcouverte, Le Douhet et Saint Vaize.

LA MAIRIE

❑ **Comment la joindre**

- **Adresse**: 139 route du Val de Charente
- **téléphone**: 05 46 93 11 11 (répondeur téléphonique en dehors des heures de présence de la secrétaire)
- **Fax:** 05 46 97 61 33
- **Ouverture au public** du lundi au vendredi inclu, de 16 à 18h.
- **Secrétaire de mairie**: Marie-Claude Allinand

❑ **Permanences du Maire et des Adjoints**

- **Maire**: Guy Chapuis, permanence le mercredi de 17 à 18h et sur rendez-vous.
- **Adjoints**:

* Jean Daniaud, permanence le jeudi de 17 à 18h, voirie et affaires agricoles
* Marie-Christine Pommier, permanence le vendredi de 17 à 18h, environnement, journal, bibliothèque
* Camille Schaeffer, permanence le mardi de 17 à 18h, bâtiments communaux
* Françoise Durand, permanence le lundi de 17 à 18h, affaires sociales.

SERVICES MUNICIPAUX

- **Entretien** des bâtiments et espaces publics
- **Location des salles municipales**: réserver le plus tôt possible en mairie, tarifs préférentiels pour les habitants de la commune. Téléphone de la salle municipale: 05 46 93 64 49 (on peut seulement y recevoir des appels en dehors de l'accès aux services d'urgence)
- **Bibliothèque**: ouverte le lundi de 14h à 18h, service assuré par des bénévoles, gratuit pour les enfants et les possesseurs de la carte FR (20F pour les autres)
- **Journal municipal**: « Bussac info » trimestriel, gratuit, distribué dans chaque foyer, ouvert à tous, petites annonces gratuites.
- **Restaurant scolaire**: l'élaboration des repas se fait sur place, deux services, prix du repas = 10,50F
- **Garderie péri-scolaire**: de 7h 30 à 9h et de 17h à 19h les jours d'école, avec petit déjeuner ou goûter, tarif horaire = 6,00F

AUTRES SERVICES

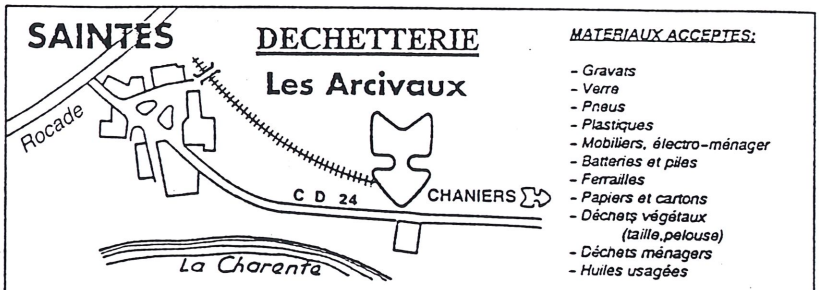
❑ **Ordures ménagères (SIVOM)**

- **Ramassage tous les mercredis matins des conteneurs individuels** et uniquement de ceux-ci (ils sont fournis en mairie sur simple demande à tout nouvel habitant, ils doivent être restitués en cas de départ de la commune)
- **Des conteneurs collectifs** (entreposés place d'Oron) peuvent exceptionnellement recevoir les surplus ménagers.

- **Des conteneurs à verre** (également entreposés près de la salle municipale) sont habilités à recevoir le verre et uniquement celui-ci.
- **Un ramassage annuel des encombrants** est assuré à domicile.

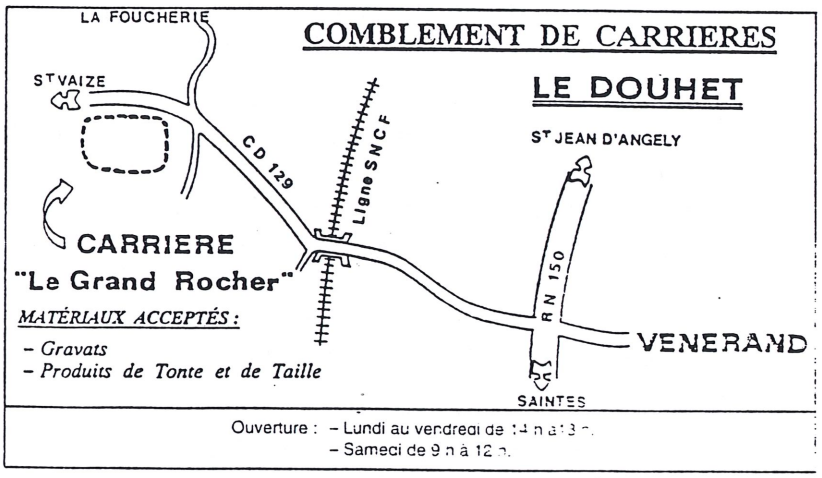
- **Les déchetteries du Douhet et des Arcivaux** reçoivent gratuitement tout ce qui n'est pas habituellement collecté.

DÉCHETTERIE DES ARCIVAUX - Tél. 46 92 08 23



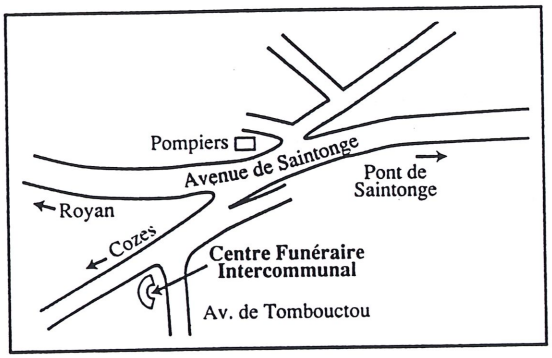
Ouverture déchetterie	Matin	Après-Midi Hiver	Après-Midi Été
Lundi au Samedi	9 h à 12 h 30	13 h 30 à 18 h	13 h 30 à 19 h
La déchetterie est en outre ouverte le dimanche de 9 h à 13 h.			

DÉPÔT DU DOUHET - Tél. 46 97 70 48



- **Pompes funèbres (SIVOM)**

- Adresse: 4, avenue de Tombouctou, tel: 05 46 93 17 71.



- **Transports**

- **Transports scolaires** vers les collèges et lycées de Saintes: renseignements et abonnements auprès du Conseil général (74 cours Paul Doumer, tel 05 46 74 66 89) et auprès de la société SITRAM-LITTORAL (tel 05 46 82 31 31)
- **Transport des particuliers**: on peut emprunter les bus scolaires, se renseigner en mairie pour autres horaires.

- **Cultes**

- **Catéchèse**: Nicole Labbé (05 46 74 52 44) ou Christiane Pommier à Saintes (05 46 92 01 35)
- **Services religieux** assurés par le père Mallard de la paroisse Saint Palais, renseignements auprès de Marie-Madeleine Tessier (05 46 93 13 01)

- **Soins**

- **Médecin**: Christine Bosseboeuf, 1 allée des Chaumes, tel 05 46 92 17 18.-
- **Infirmiers**: Maryline Vieuille-Cailleau, tel 05 46 93 48 76
  Thierry Thibaudeau, tel 05 46 97 16 33.

ECOLE PRIMAIRE

- **Adresse**: 127 route du Val de Charente, tel 05 46 93 68 81
- **Directrice**: Nadine Ganthy
- **5 classes** réunissant entre 120 et 130 enfants à partir de 3 ans

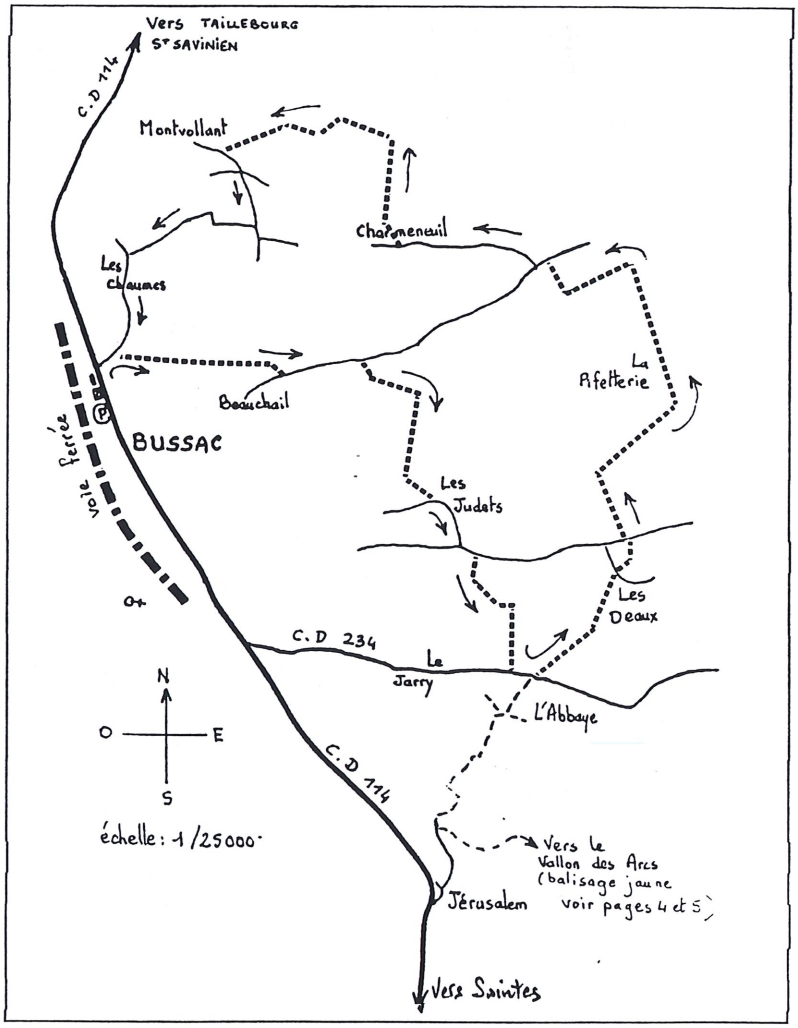
LOISIRS

- **Société de chasse**: président Marcel Bretaud, 35 chemin des judets, tel 05 46 74 50 23
- **Circuit pédestre:** carte affichée contre l'abribus, place d'Oron, possibilité de s'en procurer un exemplaire papier à la mairie. Carte ci-contre extraite de « Promenades à pied petites randonnées en terre romane » édité par le comité départemental de randonnée pédestre (L'aubrée-Taillant 17350 St Savinien)
- **bibliothèque municipale**
- **Foyer rural**

* Il regroupe toutes les autres activités de loisirs de la commune: boules, football, tennis, tennis de table, gymnastique, musculation, club photo, dessin et peinture, couture, jumelage avec Oron (canton de Vaud en Suisse)... Publication prochaine d'une plaquette sur le Foyer rural.
* Président: Roland Monget, 280 route du Val de charente, tel. 05 46 74 29 77.
* Toutes les activités font largement appel au bénévolat. La carte du Foyer rural (adulte: 75F, 45F pour les - de 16 ans) donne accès à toutes les sections pendant une année. Environ 300 adhérents.
* Les terrains et locaux sont propriété de la commune, le Foyer rural en est le locataire. Sa gestion est indépendante

COMMERÇANTS ET ARTISANS

-Arnaud Bernadette, transporteur routier
-Babinot Patrick, plombier couvreur
-Bruneteau Christian, scierie
-Chabot Michel, coquillages et crustacés, commerçant non sédentaire
-Garlopeau Gérard, plombier
-Jacques Cécile, crémerie, commerçant non sédentaire
-Judet Pierre, Michel, mécanique générale
-Menaud Christian, alimentation tabac journaux pain
-Menuet Jacques, artisan plâtrier
-Monget Thierry, café bar
-Moreau Régis, crémerie, commerçant non sédentaire
-Pérochain Dominique, vente réparation véhicules, essence
-Queyroi Serge, transporteur
-Planet Françoise, coiffure
-Rateau Gilles, plombier
-Sardain Michel, électricien

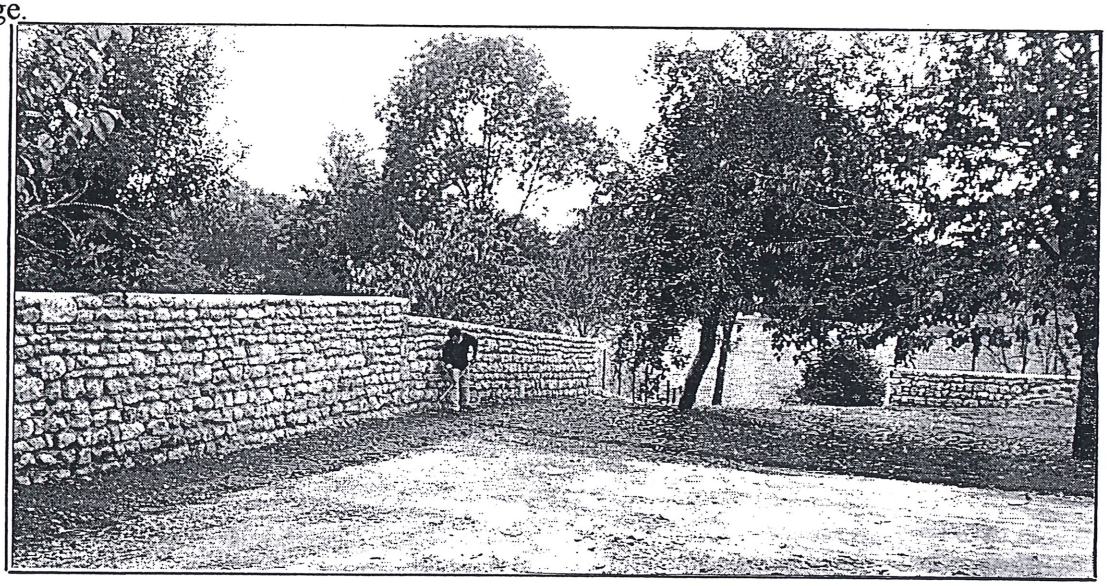


Ce mémento, sans doute incomplet, est une ébauche. Il a pour but, joint à celui du Foyer rural, de répondre aux diverses questions que se pose tout nouvel arrivant sur la commune, il peut également être utile aux anciens. Un exemplaire « plus fini » et dissocié de Bussac info, sera bientôt disponible en mairie.

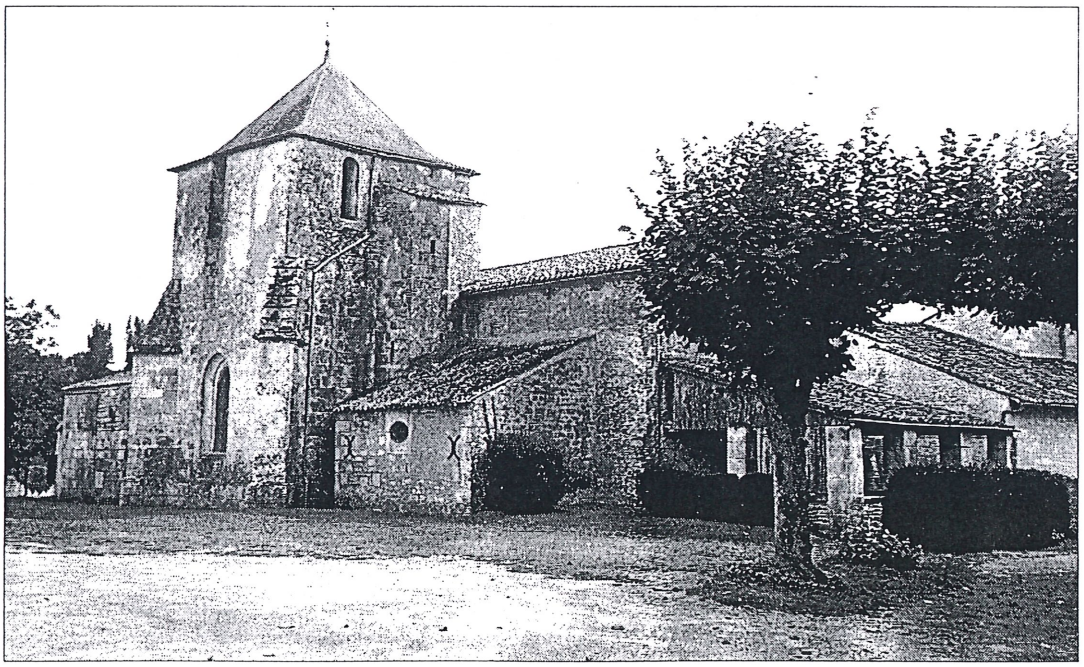
MC Pommier

Photos travaux

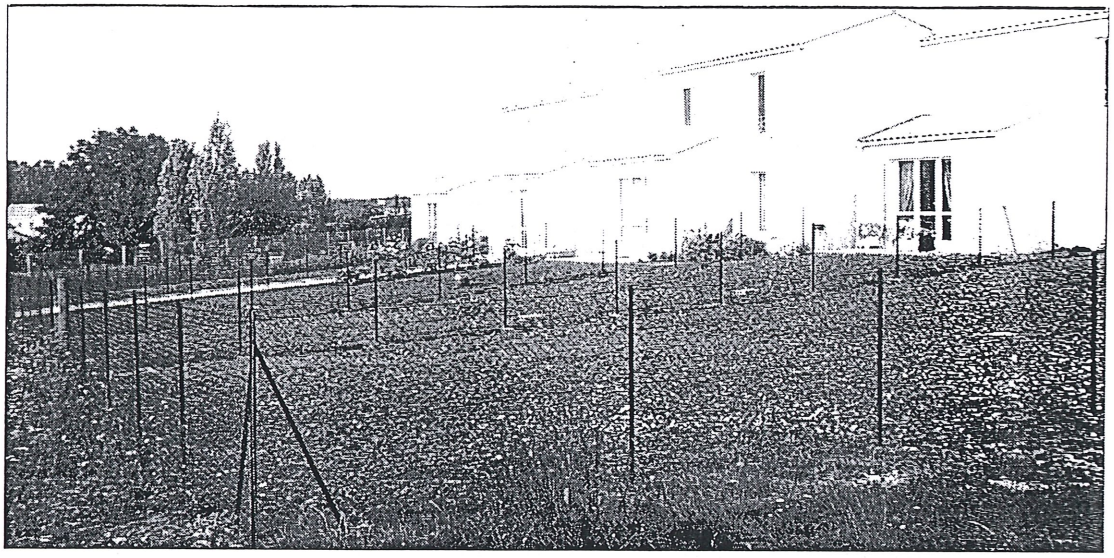
Le mur de clôture de l'ancien presbytère est terminé, Alain Moisy, CES au service de la Commune, achève le nettoyage des abords aprés avoir assuré pour une grande part la réalisation de cet ouvrage.



Les végétaux et arbustes qui poussaient au pied de l'église sont arrachés à l'exception des buis du ballet, après consultation de l'architecte des bâtiments de France sur le projet de rénovation de l'édifice.

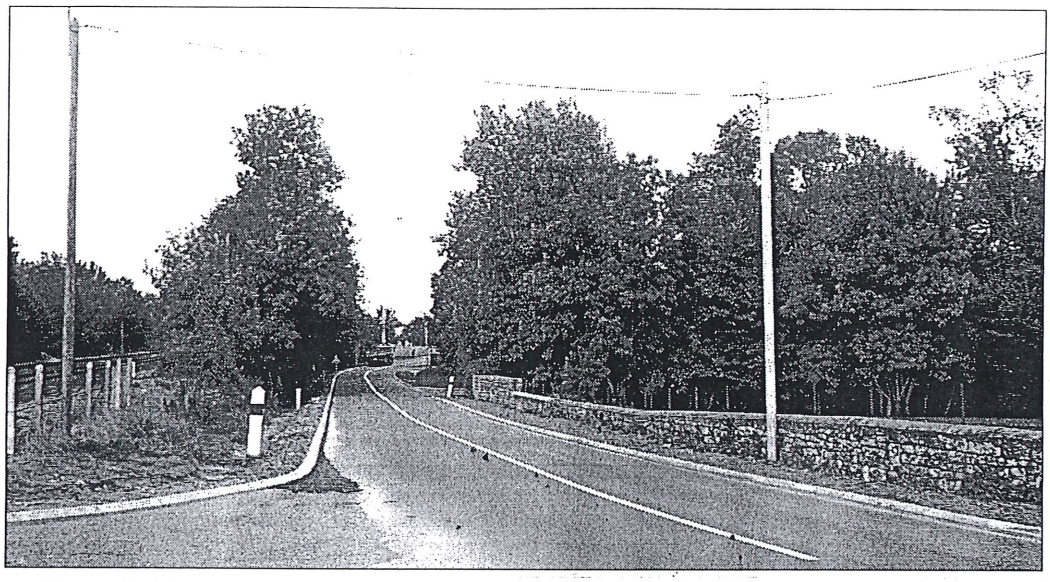


Clôture des jardins privés du hameau des Grands Champs posée par les employés municipaux.
Les espaces publics et jardins sur rue seront plantés ou engazonnés cet automne.



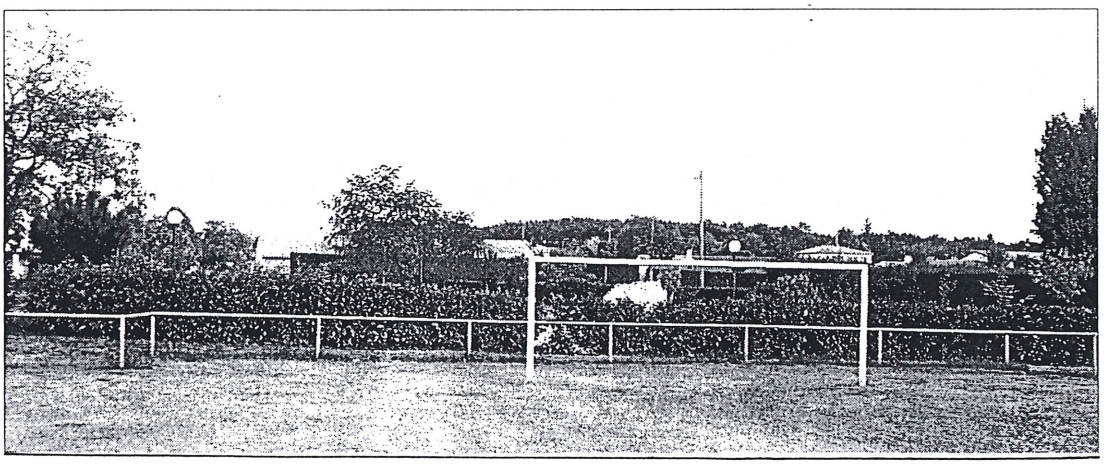
Les arbustes qui longent la route du val de Charente et ceux des parterres centraux auront peu fleuri cet été. Une taille sévère a été nécessaire pour améliorer la visibilité. On essaiera à l'avenir de tailler plus court et plus tôt pour préserver les fleurs.





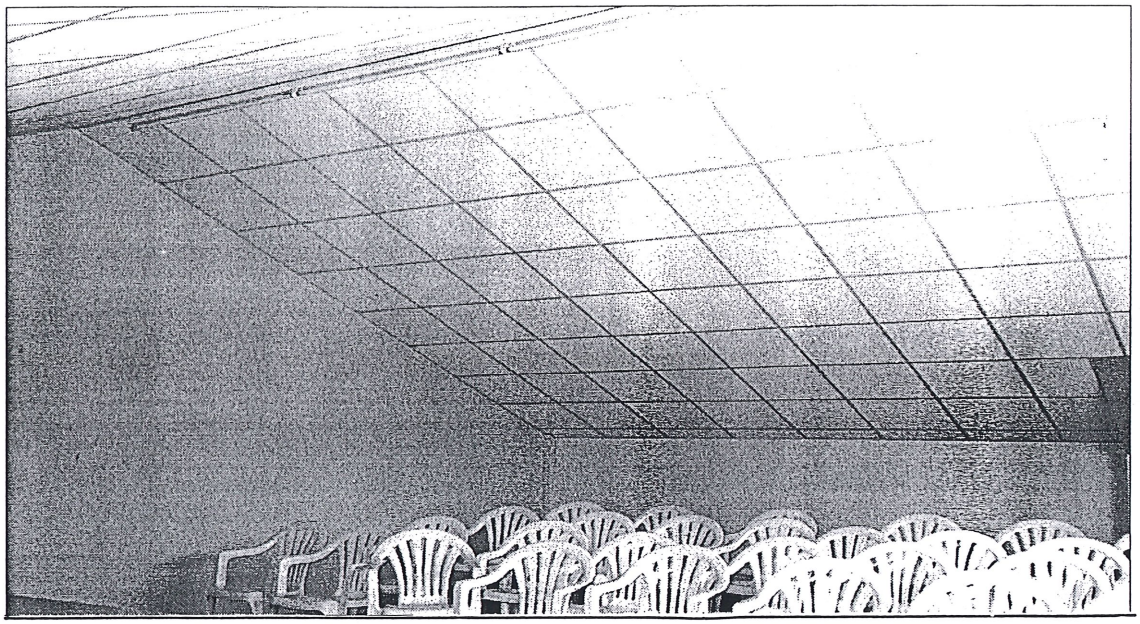
Travaux de bordurage et d'assainissement pluvial dans le virage du Pontreau.
Malheureusement, l'accotement est devenu inutilisable pour les piétons en raison de son instabilité et de son étroitesse.

Dans l'attente de la prolongation de la piste cyclable, une demande a donc été faite à la DDE pour que, le plus rapidement possible, il soit remédié à cet inconvénient (stabilisation à l'aplomb de l'aqueduc, taille des arbres qui réduisent la portée de l'éclairage public, signalisation renforcée ainsi qu'une réduction de la vitesse à 70 km/h)
Dans l'immédiat, il est recommandé aux scolaires de la zone concernée d'utiliser l'arrêt bus des Mailleaux plutôt que celui du Pontreau.

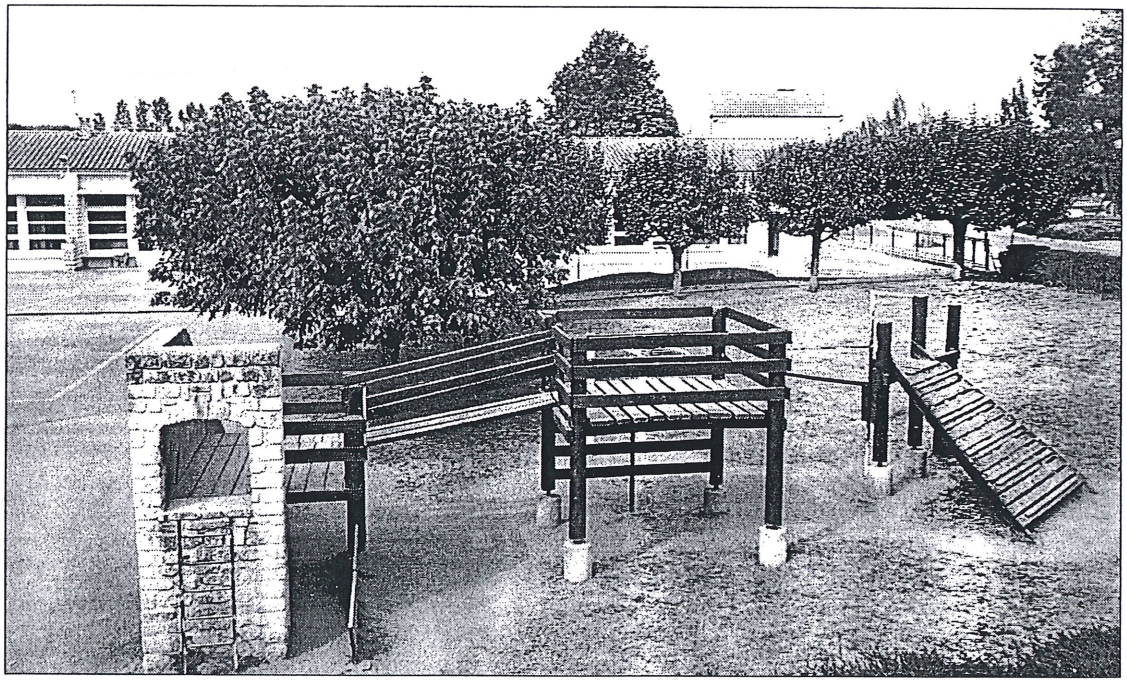


Problème des « buts mobiles »
En raison des accidents survenus, ils sont maintenant interdits. Les buts fixes feront l'objet d'un contrôle.

Amiante ou pas ?
Une étude est engagée à ce sujet dans tous nos bâtiments communaux.



Parmi les travaux réalisés à l'école pendant les vacances : révision des jeux de cour, drainage des eaux pluviales.



Bibliothèque municipale

Nouveaux horaires : tous les lundis de 14h à 18h (les scolaires sont présents de 14h à 17h)
La bibliothèque départementale de prêt est passée le 16 septembre, échanger 500 ouvrages (comme tous les trimestres)

Conseil d'école du 17 juin 1996

Présents à cette réunion :
Mme Ganthy, directrice de l'école
Mmes Rouaud, Boquet, Ferrer institutrices
M. Ferrer instituteur.

Représentants des parents d'élèves :
Mmes Poitier, Renouleaud, Boudoire, Allinand
Ms Gonnin, Begaudeau
Mme Pommier représentante de la mairie.

Sont excusés :
Ms Tournier, Bosseboeuf, Chapuis
Mmes Audoux, Vincendeau, Gremillon
Mlle Bourrier.

ORDRE DU JOUR :
1- Bilan des points abordés au 2ème conseil
2- Projet d'école 96-97
3- Préparation rentrée
4- Questions diverses

1- Bilan des points abordés au 2ème conseil

* Ateliers C.A.T.E : ont bien eu lieu.
---> jeux raquettes
---> ateliers VTT
---> informatique
A noter que l'informatique ne sera pas reconduite à la rentrée prochaine, faute d'intervenant.

* Rencontre U.S.E.P :
- La journée au Gros Roc s'est très bien déroulée, satisfaction de tous.
- La classe CM2 a bénéficié d'une campagne d'informations de la part d'un représentant S.N.C.F avec exposition et film afin que les jeunes puissent utiliser ce moyen de transport plus facilement et en toute sécurité.

* Travaux à effectuer pour la rentrée :
Classe de Mme Boquet :
- chevalet à peindre,
- dans la classe, changer la moquette murale (pour une écrue),
- dans la salle de motricité, changer la moquette (danger).

Classe de Mme Rouaud :
- chevalet à peindre,
- réalisation d'un meuble de rangement,
- achat de tables et chaises.

Classe de Mme Ferrer :
- serrure pour un placard,
- poncer les bureaux,
- installation de présentoirs,
- revoir la conception du meuble vert,
- déplacer la prise électrique pour brancher télévision.

Classe de M. Ferrer :
- voudrait un bon tableau.

Classe de Mme Ganthy :
- désire un tableau d'affichage,
- interrupteur à l'entrée de la classe.

Mme Ganthy souhaite que tous les tableaux soient revus.

* Il est demandé un aménagement plus rationnel du couloir :
- casiers avec plans de travail pour faciliter les diverses tâches.

* Demande également du nettoyage de tous les jeux des classes maternelles de façon régulière.

***2- Projet d'école* :**
Améliorer la perception de l'école et son environnement.
2 points principaux :
- améliorer l'expression orale et écrite
- améliorer la perception de l'espace.

Lecture est faite dans les différents cycles par Mme Ganthy.
Aspect financier de ce projet :

Fournitures	2400 F
Documentation	1500 F
Transport	1800 F

	5700F

Il est demandé une aide à l'éducation de 3200 francs
Mme Ganthy demande pour la classe de CM1-CM2 un travail sur la danse avec montage d'un spectacle, le tout conseillé par des professionnels. (projet de classe culturelle).
Ce projet d'école a été approuvé par le Conseil d'école.

3- Préparation rentrée :

Voici les effectifs pour 1996/1997.
Maternelle petite section : 21 ou 22 (Mme Boquet)
moyenne section : 12 (Mme Rouaud)
grande section : 16 (Mme Rouaud)
C.P : 19 ou 20 (Mme Ferrer)
C.E.1 : 18 (Mr Ferrer)
C.E.2 : 9 (Mr Ferrer)
C.M.1 : 11 (Mme Ganthy)
C.M.2 : 15 (Mme Ganthy)
Demande de Mme Boquet qui souhaite prendre le temps d'accueillir les petits le matin. (rôle important pour l'institutrice).
Pour cela l'emploi du temps des A.T.S.E.M devra être revu.

De même, la répartition des tâches de l'ensemble du personnel doit être redéfini.
* Noter une répartition des élèves de moyenne section pour les après-midi qui seront suivis par Mme Boquet pendant la sieste des petits.

* Départ de Mme Gremillon et de Melle Bourrier.

4- Questions diverses :
Madame Pommier fait le bilan des photocopies réalisées par l'ensemble des instituteurs qui sont trop nombreuses.
Le Conseil d'école demande :
Ne serait-il pas mieux qu'il soit acheté pour l'école un photocopieur ?
Questions en suspens.
Réunion clôturée vers 20h 45.

Les secrétaires de séances :

Mme Renouleaud — Mme Boudoire

La Directrice

ACCA DE BUSSAC SUR CHARENTE

L'ouverture sous le soleil de Bussac-sur-Charente nous a permis à tous de vivre pleinement une grande journée de notre chasse passion. La sécheresse du moment a protégé le gibier. C'est pourquoi pendant que les uns tiraient leur épingle du jeu, les autres tiraient la langue au coin d'un bois. Les abreuvoirs disséminés sur le territoire ont été très utiles et vivement vidés de leur contenu par la visite de nos compagnons canins. Mais, rassurez vous nous veillons à la bonne marche du service.

Rappel important : **N'oubliez pas que le 13 octobre 1996 l'heure de l'ouverture de la chasse aura lieu à 9 heures.**

Nous voudrions maintenant attirer l'attention de tous les usagers de la nature sur le projet « Réseau Natura 2000 » qui consiste à créer des zones protégées dans notre commune le long de la Charente dans le cadre de la Directive Européenne Habitat, Faune, Flore.

Dans ces zones les activités rurales telles que : chasse, pêche, sylviculture, conchyliculture, cueillette, peut-être agriculture etc...seraient interdites d'où notre grande inquiétude.

De plus, l'ACCA n'a toujours pas la réponse de notre Maire lui demandant d'intervenir afin qu'aucune décision contraignante ne soit prise à l'égard de la chasse.

Le Bureau





Rallye de Saintonge

Le 8ème RALLYE DE SAINTONGE vient de se terminer et la tranquillité a repris ses droits dans les villages, que déjà nous pouvons annoncer que ce fut un très grand succès local et national.

- Pour les concurrents venus de 28 départements et qui ont beaucoup apprécié le tracé sélectif et vallonné mettant en valeur, plus la qualité du pilotage que la puissance des voitures, ainsi que la qualité et le sérieux de l'organisation.

- Pour les associations communales qui ont trouvé là des financements pour leurs projets, et nous en sommes ravis et fiers.

- Et pour le public très nombreux, plus de 2500 personnes, qui a pu profiter d'un spectacle de haut niveau sportif dans les meilleures conditions de sécurité et par un temps merveilleux.

Nous voulons par cette lettre et par votre intermédiaire, remercier vos administrés et plus particulièrement les riverains qui ont accueilli avec beaucoup de gentillesse et de compréhension les concurrents et leurs assistances.

Nous nous faisons le porte parole des concurrents, qui ont tous affirmé, lors de la remise des prix, qu'ils repartaient dans leur département respectif avec le souvenir d'une terre Saintongeaise accueillante et chaleureuse et qu'ils s'efforceront de revenir l'an prochain.

Le Président, J. COUTURIER

Le comité d'organisation du 8ème Rallye de Saintonge, composé du club Peugeot Sport de Saintes et de l'écurie Goulebenèze, agissant sous la responsabilité de l'ASA SAINTONGE, tient à remercier toutes les personnes qui ont oeuvré à la réussite de cette épreuve sportive parmi les plus cotées.

Ces remerciements s'adressent plus particulièrement aux bénévoles des associations qui ont tenu les entrées payantes, et aux riverains de la spéciale qui ont subi, avec beaucoup de gentillesse et de compréhension, les contraintes engendrées par les reconnaissances et la course (route barrées, passages répétés, bruit, etc...)

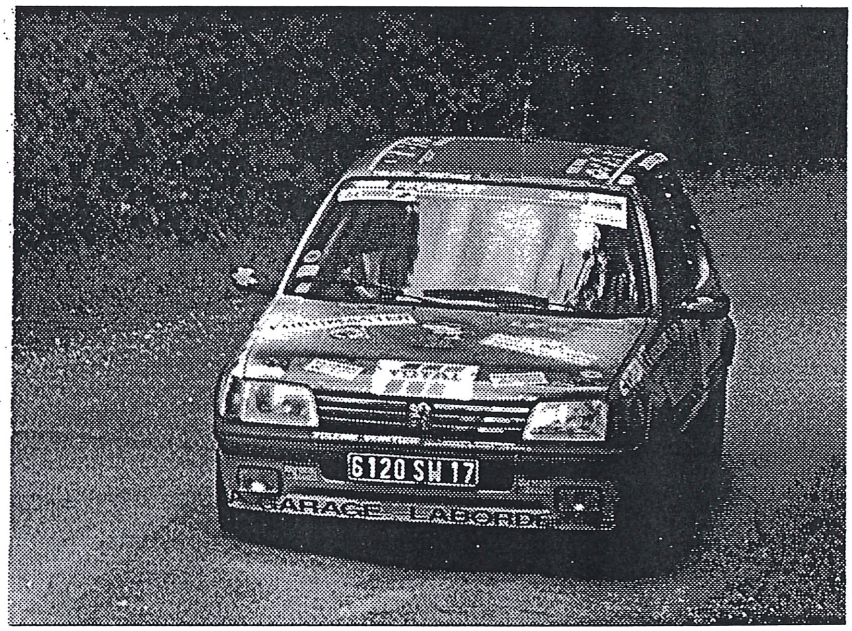


Photo Grégory Chabiron, club photo du Foyer rural

Nous nous faisons également les porte-paroles des nombreux équipages, venus de plus de douze départements, qui ont souhaité, lors de la remise des prix, souligner l'excellent accueil qui leur avait été réservé par les habitants, et leur intérêt pour notre région et notre épreuve, qu'ils espèrent retrouver l'an prochain.

Pour information, le 9ème RALLYE DE SAINTONGE est inscrit au calendrier fédéral FFSA pour le 25 juillet 1997.

Encore du nouveau à l'épicerie C. MENAUD



L'EPICERIE DE BUSSAC !!
L'EPICERIE DES BUSSACAIS !!

- Vous voulez une photocopie ?
- Vous voulez recevoir ou expédier un fax ?
au 05 46 93 55 25 5,00F la page
- Vous voulez une revue, un quotidien, tous les titres ?
à votre épicerie, 22m de linéaire presse !
- Vous voulez nettoyer ou teindre un vêtement ?
à votre épicerie, dépôt teinturerie/blanchisserie !
- Vous voulez de la viande, du poulet, du fromage, conserves, boissons... ***à votre épicerie, il y a !***
- Vous voulez quoi ?
Demandez-le moi, vous l'aurez !



Veinards de Bussacais, toutes les communes rurales en rêvent et vous, à coté de chez vous, vous l'avez !!

VOUS AVEZ L'EPICERIE C. MENAUD

Ouvert tous les jours
8h 30 à 12h30
16h 00 à 19h 30
Dimanche et jours fériés
9h 30 à 12h 30

Paiement carte bancaire accepté

Bref et vrac

❑ **Dégats sécheresse**
Toute personne qui constaterait des dégradations sur son habitation dues à la sécheresse, est priée de se faire connaître en mairie.

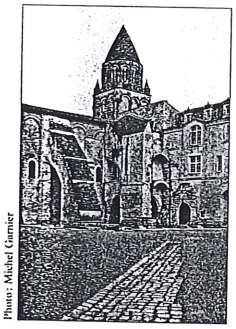
❑ **Viaduc de l'estuaire de la Charente**
Le passage n'est plus gratuit pour les habitants de Charente maritime. Seuls les habitants des quelques communes limitrophes peuvent encore franchir ce pont sans débourser. Cependant, les Charentais amenés à des passages fréquents et réguliers dans le cadre de leur activité professionnelle, peuvent bénéficier de la gratuité (avec justificatif de domicile et attestation de l'employeur). Pour l'examen de ces cas particuliers, il convient de s'adresser :
Service d'Exploitation des Ponts
- Soit avenue de la Repentie, 17000 La Rochelle Pallice, tel 05 46 00 51 10
- soit gare de péage de Martrou, 07620 Echillais, tel 05 46 83 01 01

❑ **Riviéres et cours d'eau sous surveillance**
A la demande du département, un service d'astreinte a été mis en place afin de répondre aux demandes urgentes de disfonctionnement sur les rivières et canaux du département.
La Charente, la Boutonne (aval), le canal de la Charente à la Seudre n'ont plus qu'à bien se tenir ! A la moindre incartade de ces trois cours d'eau et en dehors des heures normales ouvrées, on doit appeler le 05 07 15 88 46.
Plaisantin s 'abstenir ! On vous demandera votre identité, le lieu et les détails exacts de l'anomalie constatée.

❑ **Eau potable ?**
Oui. « eau satisfaisant les normes de qualité pour les paramètres analysés » au 20 septembre 1996 à Bussac.

❑ **Fouilles à Port Berteau**
Dans le cadre de l'archéologie navale, suite des fouilles au fond de la Charente (voir Bussac info n° 59) effectuée par Eric Rieth.

❑ **Abbaye aux Dames**
Elle est toujours le cadre d'une vie culturelle importante et de nombreux spectacles y ont lieu toute l'année.


Photo: Michel Garnier

« *Parce que c'est un art vivant, un lieu d'échanges, de communication indispensable qui pourrait réduire la fameuse fracture, je crois que les hommes vont avoir besoin du théatre pour continuer à vivre ensemble...* »D'après Philippe Avron cité dans la brochure des divers spectacles pour 96-97, brochure que l'on peut se procurer sur place ainsi que tarifs et abonnement.
Abbaye aux Dames, BP 125, 17104 Saintes cedex.

❑ **Hébergement des personnes agées**
Le Centre d'Information Départemental sur l'Hébergement des Personnes Agées accueille désormais :
7, rue Latouche Tréville, 17306 Rochefort Cedex.
Tel : numéro vert 05 04 54 87
Ce service est utilisable pour tous renseignements concernant les structures d'hébergement, les places disponibles, les droits et aides financières possibles.

❑ **Standard service national**
tel 03 44 38 36 36, information permanente, réponse aux questions, solution adaptée à chacun.

❑ **Devinette ?**
Qu'est-ce qu'un passage à bête ronde ?
Réponse : petit chemin utilisé surtout par le bétail, en particulier les bovins. Expression d'autrefois tendant à devenir aussi méconnue que les dits passages.

MC Pommier

Le mot du président

Retour et devoir

Revenir après des vacances est toujours difficile. Il faut le faire, parce que la vie sociale est ainsi organisée. A l'oisiveté et aux plaisirs doivent succéder le travail et ses devoirs.
Car, comme l'écrit Tourgueniev *« Celui qui ne s'imposera pas la chaîne de fer du devoir n'arrivera pas sans broncher au terme de sa carrière ».*
Retroussons nos manches et reprenons nos activités au sein du Foyer rural pour y relancer l'animation.
Déjà certaines activités ont repris.
Les quatre saisons tournent sans répit.
Une année s'en va, une autre revient.
Les êtres et les choses se succèdent.
Alors faisons notre devoir.

Roland Monget

Gymnastique volontaire

Les séances ont repris depuis le 9 septembre.
Elles ont lieu les mardi et vendredi à 18h 45 au Foyer rural.
La section gymnastique volontaire pratique aussi des marches le lundi ou jeudi après-midi.
Un planning est établi jusqu'à fin décembre.

Voici un aperçu des sorties d'octobre :

- le 7 octobre à Saintes, départ à 14h 15 du parking de la piscine d'hiver.

- le 14 octobre à Villars les Bois, départ à 14h, place d'Oron à Bussac-sur-Charente.

- le 21 octobre à Fenioux, départ à 14h 15 du parking de Fenioux.

- le 28 octobre à Saint Porchaire, départ à 14h 15 devant l'église de St Porchaire.

Pour les séances de Gymnastique Volontaire (G.V) il faut se munir de la carte du Foyer rural et de la licence FFEPGV. (75F +67F)
Pour les marcheurs, la carte du Foyer Rural suffit. (75F)

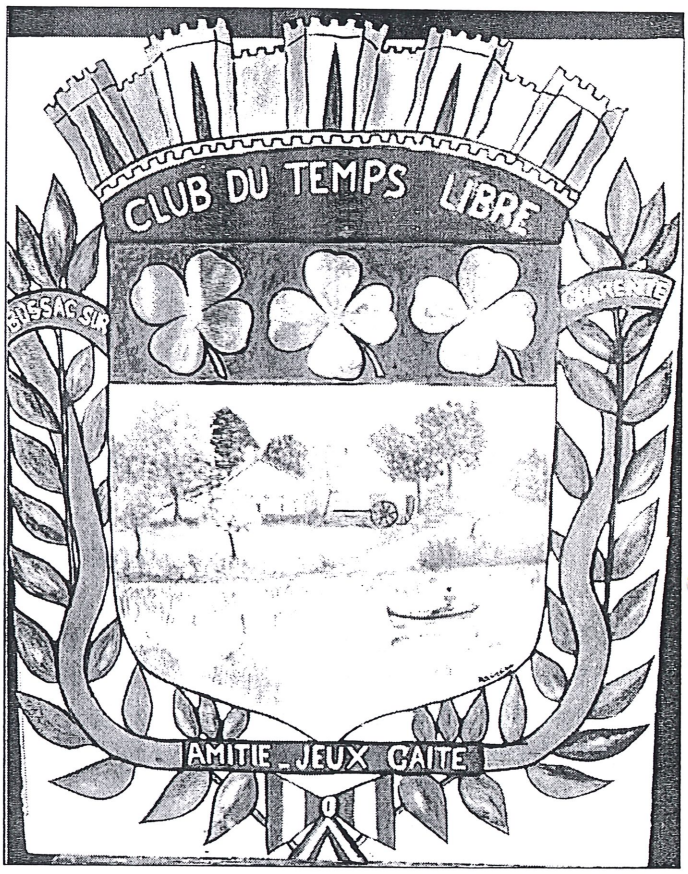
RAPPEL

Le repas fruit de mer de la Section a lieu le 12 octobre 96 à 20h.
Prix 120 francs pour les adultes et 50 francs pour les enfants.
Possibilité assiette anglaise.
Paiement et choix à la réservation avant le 8 octobre 96, places limitées.
S'adresser à G.Boutinon (tel: 46.93.27.40)
et S.Delage (tel: 46.74.03.70)

J.P Lajoie

Club du temps libre

Notre réunion avant les vacances au mois de juin



La chose fut exquise et fort bien ordonnée
c'était à la fin juin, par une belle journée
nous étions tous conviés à la salle des fêtes
nous étions tous ensemble chacun en tête à tête
à midi le spectacle d'une table en folie
où s'alignaient couverts, bouquets en mélodie
la table était bâtie comme un temple d'amour
que nous tous, les anciens voudrions voir toujours
par instant nous pensions, seigneur, l'homme est divin
Dieu n'avait fait que l'eau, l'homme avait fait le vin
autour d'une table garnie, à côté, sur la braise
les grillades embaumaient, sortant de la fournaise
les agapes furent copieuses et fort bien arrosées
sangria des familles, vin blanc, rouge et rosé
le tout accompagné d'entractes d'accordéon
de notre Yvette divine, copie, sans cotillons
une bonne journée, sans voir passer le temps
le club du temps libre mémorant ses instants
quand le soir venu, ayant fini les restes
il nous fallut hélas, avec quelques tristesses
nous quitter un à un, partir dans nos foyers
se promettant que bientôt pourrions recommencer.

Paul RAULT



Jumelage

Calendrier des manifestations

Samedi 30 novembre 1996

soirée charentaise

Samedi 5 avril 1997

Soirée antillaise

Dimanche 1er juin 1997

Foire à la brocante

Couture

« à vos ciseaux »

La section couture reprend tous les mardis.

Rendez-vous à la bibliothèque de 14h15 à 17h ou s'adresser à Laetitia Pagand.

Si vous êtes intéressés par les cours de dessin et de peinture !

Ecrire au FOYER RURAL MUNICIPAL
125, Place d'ORON LA VILLE

17100 BUSSAC / CHARENTE

Après les vacances !

La joyeuse équipe de la section **DESSIN / PEINTURE** du Foyer Rural a repris ses activités.

Après cette période étésienne qui nous incite à la farniente, les vacances étant faites pour ça, nous nous sommes retrouvés en pleine forme pour la reprise des cours.

Nous sommes, non seulement très heureux de nous réunir à nouveau, mais aussi enchantés de reprendre d'assaut, les sites des environs.

L'automne est une saison intéressante, riche en couleurs, ses tons mordorés vont permettre à nos artistes en herbe d'enrichir leur palette de couleurs chaudes et cuivrées.

La nature nous est offerte, prenons-la !

S. RAUD